



Verre

Le verre est à déposer dans la borne la plus proche de chez vous.



Je dépose dans la colonne verre :

- Bouteilles en verre : Bouteilles de vins, jus de fruits, huile...
- Pots et bocaux en verre : Pots de confiture, de cornichons...

À déposer sans bouchon ni couvercle

Infos pratiques

Emplacement des colonnes à verre :

- Rue de Pommesson
- Rue des Charmilles
- Rue de la Molotte
- Rue du Rondeau
- Rue du 8 mai (parking)
- Rue du Buisson d'Orbais
- Avenue de l'Empereur
- Camping municipal